



Vandœuvre, le 19 septembre 2022
Lge 2020-2025 / CM 19

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 19 septembre 2022 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Michael ANDERSEN, Carlos BACHMANN, Jean-Pierre GARDIOL, Sibilla HÜSLER ENZ, Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Véronique LÉVÊQUE, Jean-Dominique MARÉCHAL, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO (Présidente), Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Jean-Louis VAUCHER

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, maire
M. René STALDER, adjoint
M. Maximilien TURRETTINI, adjoint

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, secrétaire général

Excusé : -

Absent : M. Philippe MOREL

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

* * *

Mme RICCIO, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous et ouvre la séance.

1. Approbation de l'ordre du jour

Il n'y a pas de remarque.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (14 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022

Mme le Maire communique une demande de correction :

- A la ligne 526, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un avant-projet, il convient d'écrire « *dans le cahier des charges de l'étude de faisabilité* » au lieu de « *dans l'avant-projet* ».

La Présidente demande les corrections suivantes :

- A la ligne 97, remplacer « *de Conseiller* » par « *du Conseil* ».
- A la ligne 155, les chiffres sont erronés : le minimum devrait être 96 et le maximum 121.

ER GT

- A la ligne 225, la fin de la phrase doit être modifiée comme suit : « [...] *et donne lecture d'extraits du PV de décision de l'ACG.* » au lieu de « *et en donne lecture.* »
- A partir de la ligne 259, dans le rapport de la commission communication et naturalisations, les noms des commissaires doivent être ôtés. Le règlement stipule en effet que les commissaires ne doivent pas être nommés dans les rapports de commission.

M. Pradervand rejoint la séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022, ainsi corrigé, est approuvé à la majorité, par 14 voix pour et 1 abstention.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Mme le Maire relève que les communications sont nombreuses après plusieurs mois sans séance.

Budget

Pour rappel, l'an dernier, le budget avait été soumis au Conseil au mois de septembre en vue du vote prévu en novembre. Ce calendrier était dicté par le délai fixé pour le vote des budgets dans les communes, que l'on pensait être au 15 novembre. En réalité, ce délai a changé et il a été repoussé de manière pérenne à la mi-décembre. Ainsi, pour des raisons évidentes de justesse du budget et afin de tenir compte des nombreux changements qui vont encore survenir au mois de septembre, le budget sera déposé cette année au mois d'octobre. Le Conseil d'État a notamment déposé le sien et entend prélever un certain nombre de millions auprès des communes ; cela devra être pris en compte. Le budget passera donc devant les commissions dans le courant de l'automne en vue d'un vote du Conseil en décembre.

Manifestations de l'été

Les manifestations de cet été ont pu être proposées sans restriction, ce qui a été apprécié par les habitants. Le cinéma en plein air, qui était une nouveauté, a rencontré un immense succès. Le nombre de spectateurs a augmenté au fil des séances et ce sont près de 400 personnes qui ont assisté aux projections du samedi et du dimanche. Il s'agit là d'une belle réussite pour Vandœuvres, notamment si l'on compare ces affluences à celles d'autres communes. Par exemple, à Meyrin, une des séances a réuni 18 spectateurs seulement. Les remerciements ont été nombreux, tout comme les demandes de reconduction de cet événement. Il est à noter que les transats acquis par Vandœuvres pour cette manifestation ont pu être réutilisés lors du tournoi de pétanque.

École

L'arrivée de nouveaux élèves avait déjà été annoncée en juin ; ces derniers sont encore plus nombreux qu'attendu. S'agissant de l'intendante supplémentaire qui devait être engagée pour venir en aide aux deux intendantes déjà en place, elle a pu être trouvée facilement et il s'agit d'une habitante de la commune. Les premières semaines se sont bien déroulées, bien que le travail reste intense les jours où ce sont 120 élèves qu'il s'agit d'accueillir. La répartition des classes se passe bien également. Quant aux instances participatives, elles auront lieu le 6 octobre 2022. Elles réuniront la commune, la direction de l'école, les enseignants et les parents et seront l'occasion de faire un point de situation général. En outre, tout ce qu'il était prévu de faire pendant l'été a pu être réalisé. Il n'y a en revanche aucune nouvelle à annoncer du côté de la crèche.

Plan directeur communal (PDCom)

M. Moreno, M. Weil, d'Urbaplan, et Mme le Maire ont été entendus par le Groupe Zone 5, qui rassemble toutes les commissions, offices et services qui donneront leur préavis sur le PDCom

vandœuvrien. Les membres du Groupe qui siègent dans les commissions mais viennent d'autres professions ont exprimé un grand intérêt à pouvoir entendre la voix des communes. Cette occasion ne leur avait jamais été donnée jusque-là. Ils ont dit avoir pris conscience de la diversité des communes, tant dans les besoins exprimés que dans les propositions formulées. Les représentants de Vandœuvres ont pu faire passer leur message et exposer leur position. Il convient maintenant d'attendre que les différents services délivrent leur préavis, qui doit être rendu dans les trois semaines. Ensuite, l'ensemble des préavis et les demandes de corrections seront transmis à la commune. Puis viendront les étapes de la validation, de l'enquête publique, etc. Quoi qu'il en soit, il n'est pas ressorti de cette séance qu'il faudrait tout recommencer. La rencontre s'est bien déroulée et les personnes présentes étaient à l'écoute.

Maison Olivier

Le Conseil a voté un crédit d'étude pour la Maison Olivier, en vue de déposer une autorisation préalable. A ce jour, le bureau d'architectes mandaté a beaucoup avancé et a soumis des propositions. Pour rappel, le principe de l'autorisation préalable est de préparer le terrain avant le dépôt d'une demande d'autorisation définitive, lorsqu'on se trouve dans une situation délicate en termes de zone d'aménagement. En l'espèce, la CMNS avait des vues sur la menuiserie et estimait qu'il serait intéressant de la conserver. Elle demandait par conséquent de fournir une justification aboutie et un projet de qualité, dans le cas où l'on souhaiterait la détruire. L'objectif est donc de prévoir, de façon globale, une implantation et une affectation de bâtiment pour que la CMNS donne son accord quant aux volumes et aux gabarits, auxquels il ne sera plus possible de toucher si l'autorisation préalable est délivrée. La répartition intérieure, elle, pourra évoluer après cette étape. Les architectes, qui n'en sont pas à leur première rénovation en collaboration avec la CMNS et qui connaissent donc bien ces problématiques, ont présenté une proposition intéressante. Selon les premiers retours reçus, la CMNS semble réceptive. Le projet devra être soumis au Conseil en vue d'une délibération dans la phase suivante, afin d'ouvrir un crédit et de lancer l'appel d'offres pour le bureau d'architectes qui effectuera le travail, bureau qui ne sera pas forcément le même que celui qui se charge de l'étude préalable. La commune souhaite ne pas traîner en procédures inutiles et vise un lancement de cet appel d'offres en novembre. D'ici là, le projet sera soumis en commission d'aménagement et/ou financière.

Groupe de confiance de l'État de Genève

La commune de Vandœuvres a intégré le Groupe de confiance de l'État de Genève pour les questions de personnel, en particulier de lanceurs d'alerte.

Forum citoyen

Une soirée intitulée Forum citoyen se tiendra demain soir dans la salle communale. Cet événement organisé par l'UNIGE a pour but de réaliser une étude générale sur la participation des citoyens dans leur milieu et par rapport à l'environnement. La commune a été approchée par l'UNIGE et a accepté de soutenir cette étude en mettant sa salle communale à disposition. La démarche semblait en effet intéressante pour connaître la position des habitants à ce sujet. La professeure responsable du projet a remarqué que Vandœuvres faisait d'ores et déjà beaucoup pour toutes les questions touchant à la protection de l'environnement. Le Plan climat cantonal a été évoqué dans ce cadre et Mme le Maire a expliqué que les communes n'avaient aucun moyen de le mettre en œuvre, ce qui ne les empêche pas de prendre des mesures à leur échelle. Cette étude sera l'occasion d'entendre d'autres personnes sur ces thématiques, que celles engagées dans la politique communale. Il est important de souligner que la commune n'apporte qu'un soutien de principe à cette étude, sans autre participation que la mise à disposition de la salle communale.

Boulangerie

La boulangerie a fait polémique pendant tout l'été. Elle ne ferme pas, mais a changé ses horaires ; elle est désormais fermée le vendredi et le samedi. De plus, elle n'est pas à vendre mais, si un repreneur se propose qui correspond aux attentes, elle pourrait l'être.

Autres manifestations à venir

La sortie des aînés aura lieu le 22 septembre. L'exposition des artistes et artisans se tiendra quant à elle les 15 et 16 octobre et permettra d'admirer les œuvres des habitants.

Centre Gardy

M. R. STALDER annonce que les travaux reprendront au mois d'octobre avec les excavations. Pour marquer le début du chantier, une cérémonie de la pierre inaugurale est organisée. Tous les conseillers y sont conviés.

Déchets : Déchetterie de Marchepied / Projet de loi cantonal / Surveillance vidéo / Questionnaire

Une barrière a été placée autour de la déchetterie, afin d'éviter les dépôts sauvages. De plus, un horaire a été fixé, qui figure sur place ainsi que sur le site internet de la commune, et la déchetterie est fermée le dimanche toute la journée. D'autres communes pratiquent ce même horaire.

Un nouveau projet de loi a été voté par le Grand Conseil qui permettra à la commune de mieux gérer la gestion des déchets, de manière plus autonome.

Enfin, la pose de caméras, qui était interdite, est désormais autorisée. Il sera dès lors possible d'amender les contrevenants. La commission financière pourra refaire un règlement communal pour cette problématique des déchetteries.

Un questionnaire en ligne a été créé, afin de mieux connaître les préoccupations des habitants et de répondre de manière plus efficace à la nouvelle stratégie du canton, dont le but est de diminuer considérablement les déchets incinérables. Les communes sont en effet également responsables en la matière.

Travaux de la salle communale

Les travaux ont commencé sans mauvaise surprise et devraient se terminer à la fin des vacances scolaires, pour autant que la météo le permette.

Travaux sur la route de Pressy

M. TURRETTINI rappelle que les travaux de réfection du bitume phono-absorbant sur la route de Pressy ont démarré cet été et se poursuivront jusqu'à la fin du mois. Les week-ends concernés par la fermeture de la route de Meinier ont été décalés. Il ne s'agit plus des 10-11 et 17-18 septembre, mais des 17-18 et 24-25 septembre. Les travaux se passent bien et la commune réceptionnera la route fin septembre.

Journée portes ouvertes des pompiers

La journée portes ouvertes des pompiers a eu lieu le 27 août. La commune y était représentée par l'exécutif au complet et les deux conseillers municipaux qui font partie du groupement intercommunal. Beaucoup d'habitants étaient présents et les gens étaient ravis. Cette journée a en outre permis aux pompiers d'enrôler quatre nouvelles recrues, ce qui est une excellente nouvelle.

La Présidente demande aux membres du Conseil s'ils ont des questions.

M. VAUCHER souhaiterait savoir, concernant le questionnaire relatif aux déchets, s'il faut se rendre sur le site internet de la commune pour être au courant de cette démarche.

M. GENOUD l'informe que cette initiative a été mise sur pied en collaboration avec le GESDEC et l'UNIGE. Un courrier sera adressé prochainement à l'ensemble des habitants pour les inviter à se connecter à un site dédié, qui sera consacré à l'enquête en ligne, laquelle concerne les habitudes de la population quant au traitement des déchets ainsi que les obstacles rencontrés face au tri. C'est la première fois que le GESDEC s'associe à une commune pour une telle étude, et l'enquête explorera les difficultés, réticences ou facilités qu'expriment habitants vis-à-vis du tri. La communication adressée à la population précisera qu'il est possible d'être reçu pour des entretiens de 35-40 minutes par l'UNIGE afin d'aller plus loin. Ce courrier partira entre la fin de ce mois et début octobre. L'enquête durera une trentaine de jours.

4. Communications du Bureau

La Présidente indique que le Bureau n'a pas de communications particulières. Ses membres sont toutefois en train d'organiser des sorties pour le Conseil municipal. Les conseillers recevront des informations rapidement et seront invités à faire part de leurs disponibilités pour les activités proposées, à savoir une sortie karaoké et une action bénévole.

5. Communications des commissions

La Présidente cède la parole aux présidentes et présidents des différentes commissions.

Aménagement du territoire (CAT)

Mme HÜSLER ENZ remercie la Présidente et donne lecture du compte-rendu.

« La commission aménagement du territoire s'est réunie mardi 30 août 2022. Après avoir approuvé l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la séance du 5 avril 2022, la commission est passée à l'étude de la motion 01-2022 : atelier d'entretien et de préservation des haies et jardins. Mme Riccio a été nommée rapporteur. Après un large échange de vues, la commission, à l'unanimité des voix, a demandé à l'exécutif de se renseigner sur l'entretien adéquat des haies et la meilleure stratégie de remplacement pour celles qui sont endommagées. Il a été proposé de faire appel au même intervenant que pour la coupe des arbres fruitiers et de s'enquérir du coût ainsi que du nombre et de l'organisation des ateliers. A l'unanimité des voix, la commission s'est dite favorable à ce que la charte des jardins soit mise en valeur sur le site et fasse l'objet d'un article dans la Coquille. Encore à l'unanimité des voix, la commission a demandé à l'exécutif qu'il recense les haies exotiques ou horticoles aux emplacements propriétés de la commune, notamment à l'école. Toujours à l'unanimité, la commission a demandé que l'exécutif revienne avec un budget pour le remplacement des haies de l'école. Enfin, à la majorité, la commission a chargé les motionnaires de se renseigner sur les aides de l'État et les conditions pour les obtenir. Elle a également chargé les motionnaires d'enquêter sur ce qui est fait dans les autres communes en matière d'aide à la biodiversité, notamment en ce qui concerne le remplacement des haies. Ensuite, la commission a passé en revue la situation des dossiers de construction en cours. Dans ce cadre, la commission, à l'unanimité, s'est prononcée pour que la commune fasse recours à l'encontre de l'autorisation de construire délivrée au chemin de la Blonde 23C. Pour terminer, Mme le Maire a informé les commissaires qu'elle-même, le responsable technique de la commune ainsi que le mandataire allaient présenter la modification de PDCom concernant la zone 5 au groupe compétent auprès du Département, soit le Groupe Zone 5, le 1^{er} septembre. Le projet devra ensuite être soumis pour préavis aux différents services cantonaux compétents, ce qui prendra un certain temps. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h03. »

Revenant sur l'article évoqué pour la Coquille, Mme LEVEQUE souhaiterait savoir si la CAT souhaite le voir publier dans la prochaine édition, et qui l'écrira.

Mme HÜSLER ENZ indique à ce propos qu'il est suffisant d'y faire figurer la charte des jardins.

Mme LEVEQUE note que cela pourra être fait dans la prochaine Coquille à paraître.

Communication et naturalisations (CCN)

Mme LÉVÊQUE donne lecture du compte-rendu des séances des 27 juin, 29 août et 12 septembre

« Trois séances pour la commission communication, fêries obligent. Nous remontons au 27 juin où la commission a décidé du choix d'articles pour l'élaboration de la Coquille 55, avec les événements communaux marquants, ainsi qu'une proposition de certains habitants qui aimeraient ouvrir une page Instagram pour la commune, proposition relayée bien sûr par un commissaire.

La séance du 29 août a permis de lire les articles proposés par les commissaires, d'effectuer quelques corrections ou remarques et de faire un premier choix de photographies pour la Coquille 55. Elle s'est aussi vu proposer d'autres articles dont un article de fond sur l'économie énergétique, suivi d'un rapide débriefing de la Coquille 54. Dernier point, un dossier de naturalisation qui sera traité en Conseil municipal d'octobre, la demanderesse étant absente de Genève en septembre.

La séance du 12 septembre a vu la fin de la lecture des articles proposés ainsi que diverses corrections et remaniements, par leurs auteurs, des textes de la séance précédente. Un excellent article de fond sur les économies d'énergie a été écrit par une commissaire et trois articles manquants seront envoyés directement par mail à la commission pour relecture et corrections afin d'éviter une troisième séance de relecture. La Coquille 55 devrait être dans les boîtes aux lettres fin octobre/mi-novembre. »

Culture et manifestations (CCM)

Mme TURRETTINI donne lecture du compte-rendu des séances des 20 juin et 5 septembre :

« En ce qui concerne la séance du 20 juin 2022, la commission a discuté du choix des films en prévision de l'événement Ciné en plein air, qui a eu lieu dans le parc de la mairie en juillet et qui a rencontré un vif succès. Pour ceux qui n'ont pas pu s'y rendre, Mme Turrettini rappelle la programmation qui était : jeudi 28 juillet « Quai d'Orsay », vendredi 29 juillet « Indiana Jones, la dernière croisade », samedi 30 juillet « Yesterday », dimanche 31 juillet « Astérix et Obélix : mission Cléopâtre ». Puis la commission a ouvert la discussion sur le spectacle au parc prévu pour l'été 2023. Enfin, diverses subventions ont été attribuées et le point a été fait sur les diverses manifestations.

En ce qui concerne la séance du 5 septembre 2022, suite à l'appel d'offres fait par la commune pour le spectacle au parc l'été prochain, les commissaires ont pu prendre connaissance et discuter des divers dossiers qui ont été déposés. Ils ont passé en revue les diverses manifestations qui ont eu lieu cet été et celles qui auront lieu dans le futur sur la commune. Les demandes de subvention ont ensuite été traitées et une séance a été ajoutée le 3 octobre prochain pour discuter des dossiers concernant le spectacle. »

Finances et gestion (CFG)

La Présidente remarque que la séance du 7 septembre a été annulée.

Durabilité et bâtiments (CDB)

La Présidente indique que cette commission n'a pas eu de séance.

Routes, domaine public, sécurité (CRDPS)

Mme HUYGHUES-DESPOINTES, vice-présidente de la commission, donne lecture du compte-rendu de la séance du 16 juin 2022.

« Après l'approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de la séance du 28 avril, le point 3 est traité, soit un point de situation avec l'OCT. Les sujets suivants sont évoqués : les flux de circulation sur l'axe Frontenex au niveau de la Gradelle, où le problème de synchronisation sera réglé bientôt ; la circulation dense sur la route de Vandœuvres ; et enfin la dangerosité de l'arrêt de bus Chougny. Il existe une obligation légale fédérale sur les aménagements des arrêts de bus aux normes PMR. Les TPG et l'OCT sont tenus de les mettre en œuvre et les frais sont payés par la commune. L'arrêt Chougny ne sera vraisemblablement pas concerné, car la route est trop étroite à cet endroit. La commune a demandé de faire installer un panneau signifiant la présence d'un passage piéton dans une zone à visibilité réduite. Sont également abordés la dépose-minute de l'école, le passage piéton face à l'école et la commune a demandé à l'OCT de revoir tout le principe de cheminement sur son territoire. Au point 4, point de situation sur la police municipale. Quatre propositions sont abordées :

- Statu quo sur la situation actuelle d'une collaboration avec la commune de Chêne-Bougeries.
- Collaboration intercommunale renforcée avec une ou plusieurs communes, mutualisation des tâches de secrétariat avec des coûts plus élevés, car Vandœuvres aurait accès aux APM d'autres communes.
- « Vandœuvres + » représente l'engagement d'un deuxième APM. Une contribution a déjà été votée cette année dans le budget pour la sécurité. Ce scénario est privilégié car il permet de s'adapter à l'augmentation exponentielle de la population.
- « Vandœuvres ++ » prévoit l'achat d'une voiture supplémentaire.

Après discussion, la commission donne un avis consultatif favorable à la troisième proposition, soit l'engagement d'un nouvel APM. Au point 5, la commission traite de l'état des routes et chemins communaux. Avant la fin de l'année, une entreprise mandatée par la commune rendra un rapport sur la signalétique et un devis sur les choses à changer. Dans un deuxième temps, un aménagement de bancs et de chemins sera proposé. A propos des arrêts de stationnement, l'OCT a donné un retour positif et confirmé la possibilité de réglementation différente selon chaque quartier. Au point 6, divers, est posée la question de l'état du cimetière qui laisse toujours à désirer. Un nouveau prestataire sera mandaté. En ce qui concerne les ruches du parc de Vandœuvres, suite à une maladie des abeilles, il faut démarrer une nouvelle colonie, ce qui sera effectué fin juin 2022. Après quelques questions sur la possibilité de radars route de Mon-Idée ou sur le règlement du parc de la mairie, la séance est levée à 21h05. »

M. TURRETTINI précise que le scénario « Vandœuvres + » comprend effectivement l'engagement d'un policier municipal supplémentaire, avec la possibilité d'un assistant à 50 % pour traiter l'administratif. La quatrième solution, « Vandœuvres ++ », comprenait l'engagement de deux APM, avec une personne à 50 % pour l'administratif. S'agissant du cimetière, des discussions sont en cours pour changer de prestataire.

Sociale, sport et loisirs (CSSL)

Mme PICTET donne lecture du compte-rendu de la séance du 10 mai.

« Après l'approbation de l'ordre du jour et celle du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022, la commission a travaillé sur l'attribution des subventions en commençant par un dossier social, la Croix-Rouge genevoise, à laquelle la commission a alloué une subvention de CHF 5'000.-. Les dossiers humanitaires étaient Club AIDE, que la commission a décidé de subventionner à hauteur de CHF 3'000.- et l'association ARVAN, qui s'est vu octroyer un montant de CHF 7'000.-. Un dossier sport

a été examiné, celui de l'écurie de Crête. Une subvention de CHF 10'000.- leur a été allouée pour leur concours. Mme le Maire a expliqué, concernant la subvention pour le hockey sur glace à Sous-Moulin, que chaque enfant qui joue dans un club sportif est soutenu par une subvention de CHF 150.-. En outre, la commission a discuté des prix remis lors des Promotions. Il a été décidé de conserver le Prix de l'histoire pour les 8P ; un nouveau Prix de camaraderie a été créé pour chaque degré. L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 19h30.

S'agissant de la séance du 1^{er} septembre, la présentation prévue de l'association Yojoa n'a pas pu avoir lieu, car sa représentante a été empêchée en dernière minute. L'attribution des subventions pour les dossiers sociaux a été décidée comme suit : l'association Partage a été soutenue à hauteur de CHF 10'000.-, le Centre social protestant a reçu CHF 3'000.-, la Fondation Just for Smiles CHF 2'000.-, la Fondation Pacifique CHF 4'000.-, Café Cornavin CHF 4'000.- également et les Colis du Cœur ont reçu à nouveau CHF 10'000.-. Un dossier sport a été traité, il s'agissait du Vélodrome de Genève, qui a reçu une subvention de CHF 1'000.- avec la possibilité d'avoir une table au centre de la piste le soir de l'événement.

Le dossier humanitaire Association Amis de Timbereng a reçu une subvention de CHF 6'000.-. Dans les divers, la commission a été informée d'une action menée par l'association Cansearch, qui promeut la recherche contre le cancer de l'enfant, dans le but de lever des fonds. Un sous-marin décoré par Zep a été exposé à cette occasion dans divers lieux de Genève et sera mis aux enchères. Enfin, Mme le Maire a donné des renseignements sur l'école. Une nouvelle classe a été ouverte et de nouvelles tablettes devront être achetées, vu l'augmentation du nombre d'enfants. Les instances participatives se tiendront en octobre. L'école compte cette année 169 élèves de 116 familles, contre 149 enfants de 92 familles en 2021. En outre, une intendante supplémentaire a été engagée. L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 19h52. »

Mme le Maire annonce que la soirée au Vélodrome a été réservée ; elle aura lieu le 24 novembre 2022.

6. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

ACG

Mme le Maire informe les conseillers qu'une assemblée s'est tenue au mois de juin, après le Conseil, et qu'elle n'a donc pas été présentée. Une autre a eu lieu mercredi dernier, où aucune décision particulière n'a été prise. Concernant celle de juin, les conseillers ont reçu les décisions prises afin qu'ils puissent exercer leur droit d'opposition. Par ailleurs, le renforcement de la péréquation a été voté lors de cette assemblée, faisant suite à la demande de modification de la LRPFI. Plusieurs propositions ont été faites et c'est le scénario 3 qui est passé, en dépit de l'opposition de Vandœuvres notamment. Celui-ci prévoit un passage de 2 % de péréquation actuellement à 3,5 %, étant précisé que cette augmentation sera lissée sur trois ans (passage à 2,5 % en 2023, 3 % en 2024, puis 3,5 % en 2025). Les communes contributrices pourront ainsi encaisser le choc. L'avant-projet de loi a été déposé par l'ACG auprès du Conseil d'État, qui le transmettra au Grand Conseil prochainement. Le texte comprend l'augmentation du pourcentage de péréquation, mais aussi la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA), une loi dont les conseillers ont déjà beaucoup entendu parler, puisqu'ils avaient fait usage de leur droit d'opposition la concernant. Il s'agit là de pérenniser la répartition financière des communes vis-à-vis de la Ville de Genève. Il est à relever que le projet de budget 2023 a été élaboré avec le chiffre de la péréquation actuelle, car aucune décision officielle n'a encore été rendue.

Mme PICTET indique qu'il n'y a pas de communication de Communes-École ; il y en aura au prochain Conseil.

M. TURRETTINI explique qu'il en va de même pour l'Organisation régionale de protection civile.

La Présidente demande s'il y a d'autres communications, ce qui n'est pas le cas.

7. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

M. GARDIOL remarque qu'il est toujours intéressant d'examiner les décisions des communes. Dans celle qui concerne le Grand-Théâtre, on apprend que celui-ci dispose d'un budget de CHF 43 millions par an. C'est affolant, d'autant plus pour une institution où il est si difficile de trouver des places, lorsqu'on veut y aller. Cela donne envie de pouvoir consulter le détail, qui doit comprendre notamment des salaires très importants. On vote des montants d'un côté en se disant qu'on a de l'argent et qu'on peut y aller, et de l'autre on augmente l'impôt sur la fortune. Il est regrettable qu'il n'y ait pas plus de partis politiques au niveau cantonal qui réagissent à tout cela de manière plus vive. Il en va de même pour les crèches. Entre le prix payé par les parents et les subventions octroyées par les communes, c'est plus cher par mois que la plus chère école privée à Genève. Cela paraît tout de même invraisemblable.

M. ANDERSEN ajoute qu'une étude qui portait sur tous les théâtres de Genève a démontré que la billetterie ne couvre que 10 % des coûts. La culture ne sait pas être autonome ; elle est financée en grande partie par les communes.

M. GARDIOL suggère que Mme le Maire demande le changement de loi quand il y a de telles subventions, pour diminuer les coûts.

Mme le Maire souligne qu'elle n'est pas membre du Grand Conseil, ni même d'un parti, et qu'elle n'a donc pas plus de pouvoir que n'importe quel conseiller pour demander un tel changement.

8. DM 06-2022 – Crédit d'investissement brut pour le projet de reprofilage de la route de Pressy de CHF 527'300 TTC

Mme le Maire relève que l'exécutif regrette de ne présenter cette délibération qu'aujourd'hui, alors qu'elle aurait dû être déposée avant que les travaux ne soient entrepris. Cette erreur est liée au fait que ce projet de réfection de la route figurait dans les planifications et les plans d'investissement qui accompagnent les budgets chaque année. Ainsi, dans l'esprit de tous, la délibération avait déjà été soumise et votée. De plus, les travaux initiés par la construction des immeubles au bas de la route de Pressy impliquaient de fermer la route pour procéder aux raccordements, et l'occasion de cette fermeture pendant les vacances scolaires a été saisie pour la rénovation de la route de Pressy. C'est pour cette raison que les appels d'offres ont été lancés rapidement. Tout était engagé quand l'exécutif s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de délibération. Les travaux auraient pu être stoppés mais, d'entente avec le président des finances, pour une question de cohérence et d'efficacité, il a été décidé de les débiter et le chantier est aujourd'hui à bout touchant. Les conseillers en ont été informés pendant l'été. S'agissant de la délibération elle-même, les montants sont extrêmement proches de la réalité. Un poste divers-imprévu est néanmoins proposé, car il y en a toujours, mais il s'élève à 2 %, au lieu des 5 ou 10 usuels dans ce genre de travaux. Mme le Maire propose de voter sur le siège ou de renvoyer cette question à la commission financière.

M. ANDERSEN souhaite préciser que Mme le Maire l'a en effet contacté pendant l'été sur cette problématique. Au vu des désagréments en cause et pour des raisons de coordination entre les chantiers, il faisait sens de commencer les travaux. Il se dit favorable à un vote sur le siège, compte tenu des circonstances.

M. TURRETTINI ajoute qu'une question de coût s'est ajoutée aux arguments déjà mentionnés. Il semblait judicieux, d'une part, d'éviter de refermer la chaussée pour la rouvrir immédiatement après et,

d'autre part, d'effectuer ces travaux avec un prix fixe très acceptable, compte tenu des fluctuations de prix qui interviennent quasiment au jour le jour et qui auraient pu induire une hausse en cas d'attente.

M. GENOUD donne lecture de la délibération.

DM 06-2022 – CRÉDIT D'INVESTISSEMENT BRUT POUR LE PROJET DE REPROFILAGE DE LA ROUTE DE PRESSY DE 527'300 F TTC

Vu l'exposé des motifs,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

par	15 oui	0 non	0 abstention
1.	De valider la réalisation des travaux de reprofilage de la route de Pressy.		
2.	D'ouvrir au Maire un crédit de 527'300 F TTC destiné à ces travaux.		
3.	De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.		
4.	D'amortir la dépense de 527'300 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.		
5.	De financer ces travaux entièrement avec les fonds propres de la commune.		

La Présidente fait voter l'entrée en matière sur cette délibération.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 06-2022.

La Présidente invite le Conseil à se prononcer sur la proposition de voter sur siège.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte un vote sur le siège.

La Présidente procède au vote de la délibération DM 06-2022.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 06-2022.

9. DM 07-2022 – Délibération relative à l'adoption d'un règlement du Conseil municipal relatif à l'installation et à l'exploitation d'un système de vidéosurveillance de la commune de Vandœuvre

Mme le Maire indique qu'il faut établir un règlement qui s'applique à toute la commune, indépendamment des emplacements prévus actuellement pour les appareils de vidéosurveillance. Ce règlement a déjà été abordé en commission routes, domaine public et sécurité. Il semble opportun de renvoyer cette délibération à la commission finances et gestion pour une lecture administrative.

M. E. PROVINI demande si le terme « commission » est approprié, tel qu'il est utilisé dans l'exposé des motifs, au troisième paragraphe.

Mme le Maire confirme que cet emploi est correct.

M. PEYER souhaiterait savoir qui a la charge d'émettre ce règlement.

Mme le Maire indique que c'est la commission administrative, soit à Vandœuvres la commission finances et gestion, qui valide tous les règlements de la commune. Cela avait déjà été le cas d'autres règlements. En l'espèce, la question a déjà été traitée en commission sécurité, raison pour laquelle Mme le Maire propose de la renvoyer directement à la commission finances et gestion. En effet, il ne s'agit plus de décider si l'on veut placer de la vidéosurveillance, mais bien d'élaborer le règlement y relatif.

M. GENOUD donne lecture de la délibération.

DM 07-2022 – DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF À L'INSTALLATION ET À L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE DE LA COMMUNE DE VANDŒUVRES

Vu l'article 30, al. 2 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;

vu le règlement du Conseil municipal de la commune de Vandœuvres du 14 décembre 2020,

vu les travaux de la commission,

vu l'exposé des motifs,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

par	x oui	x non	x abstentions
-----	-------	-------	---------------

D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal (version 4 du 12 septembre 2022), annexé, qui fait partie intégrante de cette délibération et dont l'entrée en vigueur prendra effet le jour de l'approbation de la présente délibération par le département compétent.

La Présidente fait voter l'entrée en matière.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 07-2022.

La Présidente passe au vote sur le renvoi de la délibération en commission finances et gestion.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal renvoie la délibération DM 07-2022 en commission finances et gestion.

10. DM 08-2022 – Délibération relative au bouclage du crédit d'investissement concernant l'établissement du Plan directeur communal (PDCom)

Mme le Maire précise qu'il s'agit du PDCom approuvé en 2020 et pas du tout de la révision en cours. Ce plan directeur, élaboré pendant plusieurs années, avait fait l'objet d'un crédit d'investissement qui avait déjà été complété mais n'avait jamais été clos. Or, un dépassement de CHF 21'619.- a été constaté, lié aux travaux d'impression et à la séance publique qui avait réuni de nombreuses personnes. La délibération de ce soir permettrait de procéder à la clôture de ce crédit. S'agissant d'un projet terminé, il n'y aura pas d'autre complément à celui-ci et Mme le Maire invite le Conseil à voter sur le siège.

M. GENOUD donne lecture de la délibération.

DM 08-2022 – CRÉDIT D'ENGAGEMENT COMPLÉMENTAIRE POUR CLÔTURER LE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT – RÉVISION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Vu le crédit d'engagement de 162'000 F voté le 10 octobre 2016 et le crédit d'engagement complémentaire de 85'781.25 F voté le 18 juin 2018 par le Conseil municipal et le montant des dépenses s'élevant au 31 décembre 2021 à 294'400.25 F, laissant apparaître un dépassement de 21'619 F,

vu le préavis favorable de la commission finances et gestion du X,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

par	15 oui	0 non	0 abstention
-----	--------	-------	--------------

6. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 21'619 F
7. De clôturer le crédit d'engagement du plan directeur communal s'élevant à 294'400 F
8. D'amortir le crédit d'engagement complémentaire selon les modalités fixées pour le crédit initial.
9. De financer ce dépassement entièrement avec les fonds propres de la commune.

La Présidente fait voter l'entrée en matière.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 08-2022.

La Présidente invite le Conseil à se prononcer sur la proposition de voter sur siège.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte un vote sur le siège.

La Présidente procède au vote de la délibération DM 08-2022.

Par 15 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 08-2022.

ER 

11. Présidence et vice-présidence des locaux de vote 2023

La Présidente informe le Conseil que des présidents et vice-présidents sont requis pour sept dates en 2023 : le 12 mars (votation populaire), le 2 avril (élections du Grand Conseil et premier tour du Conseil d'État), le 30 avril (second tour du Conseil d'État), le 18 juin (votation populaire), le 22 octobre (élections du Conseil national et premier tour du Conseil des États), le 12 novembre (second tour du Conseil des États), le 26 novembre (votation populaire). La Présidente demande si un conseiller ou une conseillère souhaiterait occuper la fonction de président ou vice-président toute l'année.

M. M. PROVINI manifeste son intérêt, mais uniquement pour le premier semestre.

M. BACHMANN se porte candidat à la vice-présidence pour le premier semestre.

Mme PICTET propose de prendre le poste de suppléante du président pour le premier semestre et M. PRADERVAND celui de suppléant du vice-président, également pour le premier semestre.

Pour le deuxième semestre, M. E. PROVINI et M. PEYER se portent candidats aux postes, respectivement, de président et de vice-président.

M. M. PROVINI propose de prendre le poste de suppléant du président au deuxième semestre et M. P. STALDER celui de suppléant du vice-président, également pour le deuxième semestre.

La Présidente en prend note et les remercie.

12. Élection du représentant ou de la représentante du Conseil municipal au Fonds de promotion d'une arborisation favorable à la biodiversité

M. GENOUD explique la procédure pour cette élection. Il convient dans un premier temps que des candidats se manifestent. Ensuite, si le Conseil souhaite un scrutin à bulletin secret, la présidente et la secrétaire du Conseil municipal, assistées de deux scrutateurs, procèdent au dépouillement des bulletins. Dans le cas contraire, le scrutin a lieu à main levée. L'élection se tient à la majorité absolue au premier tour. Si un deuxième tour est nécessaire, il a lieu immédiatement, à la majorité simple.

Mme TURRETTINI se porte candidate.

M. PEYER souhaiterait avoir des précisions sur le cahier des charges de ce poste.

M. ANDERSEN indique qu'il sera question de traiter des demandes de subvention, qui doivent être approuvées ou non en fonction du règlement qui a été voté récemment.

La Présidente se porte également candidate. En conséquence, elle laisse la présidence à la vice-présidente, Mme LEVEQUE.

Mme LEVEQUE demande aux conseillers s'ils souhaitent un scrutin à main levée ou à bulletin secret. La deuxième option est sollicitée.

M. GENOUD distribue des bulletins aux conseillères et aux conseillers et les candidates sont invitées à faire part de leur motivation.

Mme RICCIO rappelle qu'elle s'engage, depuis le début de la législature, pour favoriser la biodiversité dans la commune par des propositions, des motions, etc. Elle estime que ses connaissances et ses compétences seraient utiles pour ce rôle.

Mme TURRETTINI admet qu'elle est certes moins investie dans tout ce qui touche à la biodiversité, mais elle connaît extrêmement bien la commune pour s'y promener très régulièrement. Ce projet lui parle et elle pense pouvoir apporter sa pierre à l'édifice par sa connaissance de la commune.

Mme LEVEQUE invite le Conseil à poser ses questions aux candidates. Personne ne désirant prendre la parole, deux scrutateurs sont désignés, à savoir M. ANDERSEN et M. E. PROVINI, pour assister la Présidente dans le décompte des bulletins.

Mme LEVEQUE dévoile les résultats : Mme RICCIO obtient 4 voix et Mme TURRETTINI en obtient 12. Mme TURRETTINI est ainsi élue à la majorité absolue de 9 voix. Mme LEVEQUE rend la présidence à Mme RICCIO.

13. Propositions individuelles et questions

Néant.

14. Divers

La Nuit est belle

M. VAUCHER adresse ses félicitations à l'exécutif pour la communication qui a été faite sur « La Nuit est belle ». Il se réjouit que la commune renouvelle sa participation à cette action et salue la mention, sur le dépliant distribué, de mesures visant à réduire la pollution lumineuse et à économiser de l'énergie.

« Déchetterie » de voisinage

Mme LEVEQUE rapporte une question qui lui a été posée par des voisins et qui a trait à la prochaine réforme des déchets, laquelle tend à rendre le tri obligatoire pour éviter la taxe au sac. Ses voisins souhaiteraient savoir s'ils peuvent acheter des containers qu'ils mettraient en commun sur un terrain privé, créant ainsi une sorte de déchetterie de voisinage.

M. R. STALDER indique que c'est déjà une exigence lors de nouvelles constructions que de prévoir un local pour les containers, afin que les gens puissent y déposer leurs sacs-poubelles. Cela étant, il est important que les gens n'en profitent pas pour y mettre n'importe quoi. Vandœuvres est déjà une des plus mauvaises élèves s'agissant du tri.

Mme LEVEQUE précise qu'il s'agirait de plusieurs containers, un pour le papier, un autre pour le verre, en plus des containers gris et vert, et qui seraient communs aux trois voisins. La question est de savoir si un ramassage est possible et quel serait le prestataire qui s'en occuperait.

M. R. STALDER relève que cela signifierait d'augmenter la tournée de levée des déchets. De telles tournées existent déjà pour le papier, mais pas pour le verre. Reste à savoir si c'est efficace. De plus, il faut prendre en considération les désagréments causés par de telles levées, notamment au niveau du bruit. La politique cantonale tend à diminuer les levées porte-à-porte plutôt qu'à les augmenter. En outre, ces prestations coûtent cher. Avec les bennes enterrées, par exemple, chaque levée coûte entre CHF 200.- et CHF 300.-. Tous ces éléments doivent être étudiés, d'où aussi le questionnaire qui a été créé pour demander aux communiens ce qu'ils souhaitent puisque, au final, ce sont eux qui doivent trier leurs déchets. Une solution extrême consisterait à amender ceux qui laissent des objets indésirables dans les sacs noirs. Pour rappel, le canton de Genève est le dernier en Suisse où il n'y a pas de taxe au sac. Le fait de respecter le pourcentage de tri permettrait d'éviter cette taxe.

Mme le Maire souligne que, puisque le questionnaire va être distribué tout prochainement, il serait judicieux que les personnes évoquées par Mme LEVEQUE expliquent leur idée dans ce cadre. Cela pourrait aider la commune à mener une politique cohérente et adaptée.

Mme LEVEQUE les y invitera.

M. ANDERSEN estime que les collectivités publiques devraient prendre en charge ces services, d'autant plus dans un des cantons où l'on paie le plus d'impôts. Cela faciliterait la vie des citoyennes et citoyens, qui doivent se déplacer à l'autre bout du canton pour se débarrasser de leurs déchets.

M. TURRETTINI partage cet avis. En outre, lors d'une réunion, un représentant du GESDEC affirmait qu'ils étaient ouverts à des solutions plus créatives. Une option serait d'augmenter les levées de tous les éléments triables (verre, carton, PET, etc.). En effet, si un tel service existait, il ne resterait pas grand-chose à mettre dans la poubelle noire et les levées de ce type de déchet pourraient par conséquent être diminuées. Ils en sont conscients et des discussions sont en cours pour permettre de faciliter la vie des habitants tout en atteignant l'objectif, qui est de trier plus et mieux.

M. ANDERSEN ajoute que, lorsqu'on constate que les ESREC ouvrent le mardi dès 15h00, on se dit qu'une extension des horaires d'ouverture serait un premier pas. Il s'agit de plus de prestataires externes qui ne sont même pas des fonctionnaires. Il semblerait judicieux de mettre en place une politique cohérente avant de demander aux citoyens de faire des efforts.

M. VAUCHER corrobore les propos de M. TURRETTINI et confirme que le directeur du GESDEC a affirmé que c'est bien le résultat final qui importe, à savoir qu'il y ait le moins possible de matériaux recyclables qui finissent dans les poubelles noires.

M. R. STALDER recommande l'article de la Tribune d'aujourd'hui, qui détaille le contenu des sacs noirs et les taux de recyclage. Le principal problème vient des déchets de cuisine qui finissent aux incinérables, alors même qu'ils sont constitués à 80 % d'eau. Ce sujet sera traité en commission lundi prochain.

15. Dossier de naturalisation

Néant.

La séance est levée à 21h07.

La Secrétaire du Conseil municipal

Galia TURRETTINI



La Présidente du Conseil municipal

Eugenia RICCIO

